

Procès-verbal

Séance ordinaire du 30 mars 2006
à 17h.15, à l'Amphimax, Auditoire 410, à Dorigny

Présidence : M. Samuel Bendahan
Secrétaire : Mme Sophie Hainard

Direction : Mme Maia Wentland Forte, vice-recteur
M. Dominique Arlettaz, vice-recteur
M. Jean-Paul Dépraz, directeur administratif
M. Marc de Perrot, secrétaire général

Excusés : M. Jean-Marc Rapp, recteur
M. Jacques Besson, vice-recteur

Doyens : M. Denis Tappy, Droit
M. André Wyss, Lettres
M. Jean Hernandez, FGSE

Excusés : M. Denis Mueller, Théologie
M. Bernard Voutat, SSP
M. François Grize, HEC
M. Patrice Mangin, FBM

Présents :

Andronicos Dimitri, Baumgartner Lukas, Bavaud François, Bendahan Samuel, Blanc Mathieu, Bonetti Josiane, Bouvier David, Cullati Stephane, Dalla Piazza Pascale, Dauwalder Jean-Pierre, Fasel Nicolas, Genton Isabelle, German Rebecca, Gétaz Fany, Gilbert Philippe, Guy Lionel, Haenni Marisa, Hainard Sophie, Hoffmann Klaus, Hottelier Damien, Kuhn André, Leresche Jean-Philippe, Maggetti Daniele, Mahaim Raphaël, Meyer Yannick, Péclard Antoine, Peter Hansjörg, Römer Thomas, Tissot Jean-Daniel, Usunier Jean-Claude, Zigliani Julien, (31)

Excusés :

Bosman Fredrik Theodoor, Dubey André, Maillat Didier, Morard Alain, Pache Stéphanie, Panese Francesco, Petrovay Sylvie, Romano Serena, Van Ackere Ann, Wenger Lilian, (10)

Ordre du jour

1. Formalités :
 - Désignation des scrutateurs
 - Adoption du procès-verbal du 24 novembre 2005
 - Adoption de l'ordre du jour
2. Communications :
 - du Rectorat
 - du Bureau
3. Elections
 - Président
 - Vice-Président
 - Secrétaire
 - Bureau
 - Commission des Finances et de Gestion
 - Commission Législative
4. Fonds de réserve et d'innovation et politique des montants non dépensés des crédits annuels (LUL art. 41 et 42) (Point proposé par le Professeur Nicolas Fasel)
5. Divers et interpellations

* * * *

Le Président ouvre la séance à 17 h.20.

1. Formalités

Désignation des scrutateurs

Le Professeur David Bouvier et M. Lionel Guy sont désignés scrutateurs pour la durée de la séance.

Adoption du procès-verbal du 24 novembre 2005

Page 9 du procès-verbal : Mme le Vice-recteur Maia Wentland Forte donne une précision : « Une bonne nouvelle pour l'Unil vient de tomber cet après-midi : dans l'accord intercantonal, la différence entre ce que l'Unil doit et ce que les autres Universités nous doivent sera reversée à l'Unil. » A la place de « Une bonne nouvelle pour l'Unil vient de tomber cet après-midi : l'intégralité du fond intercantonal sera reversé à l'Unil. »

En incluant cette modification, le procès-verbal est adopté tacitement.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans discussion.

2. Communications

- du Rectorat

Suite à l'adoption du Règlement Interne par le Conseil, la procédure d'adoption des Règlements de Faculté est en cours. Actuellement, 6 facultés sur 7 ont vu leur Règlement de Faculté adopté en deuxième lecture.

- du Président

Le Président souhaite la bienvenue à deux nouveaux membres au sein du Conseil. Le Professeur Francesco Panese remplace le Professeur Alain Clémence pour la Faculté des SSP. Mme Fanny Getaz (Etudiants) remplace M. Mirko Martino de la Faculté des SSP.

Le Président annonce aussi une série de modifications du calendrier du Conseil pour des raisons liées à des problèmes de calendrier académique ainsi qu'à des indisponibilités de la Direction. S'il y a des oppositions à ces déplacements de séances, il est possible d'en faire part au Président.

- des Commissions

Pas de communication des Commissions.

3. Elections

- du Président
- du Vice-Président
- du/de la Secrétaire
- du Bureau

Le Président fait savoir que l'ensemble du Bureau se représente sous sa forme actuelle. Il n'a pas reçu d'autres candidatures pour les postes de Président, Vice-Président, Secrétaire et membres du Bureau. Aucune autre candidature ne se présente lors de la séance. Il est procédé à une votation par acclamation.

L'ensemble des membres du Bureau est donc réélu :

- M. Samuel Bendahan (CI) pour le poste de Président,
- le Professeur Hansjörg Peter (Corps professoral) au poste de Vice-Président,
- Mme Sophie Hainard (Etudiants) au poste de Secrétaire, ainsi que Mme Josiane Bonnetti (PAT)

- le Professeur Jean-Philippe Leresche (Corps professoral) en tant que membres du Bureau.

Le Président remercie les membres du Conseil pour la confiance accordée.

Commission des Finances et de Gestion

Le Président annonce la démission de M. Didier Maillat. Aucune candidature n'est proposée durant la séance. Il est fait appel à une candidature d'un membre du CI d'ici à la séance suivante.

Mme Rebecca German (Etudiante HEC) se présente en remplacement de M. Alexandre Amichia (Etudiant HEC).

La Commission est actuellement composée

- des Professeurs Jean-Pierre Dauwalder (Président de la Commission), Lukas Baumgartner, Philippe Moreillon,
- de M. Antoine Péclard (PAT) et de Mme Rebecca German et de M. Damien Hottelier (Etudiants).

Il est procédé à une votation en bloc et par acclamation des 5 membres de la Commission qui se représentent auxquels s'ajoute la candidature de Mme Rebecca German. Les personnes susmentionnées sont élues à une majorité évidente.

Commission Législative

Le Président annonce la démission de M. Raphaël Mahaim (Etudiant Droit) pour cause de fin de cursus. Aucune candidature n'est proposée durant la séance. Le Président lance un appel à une candidature du Corps Etudiant d'ici à la prochaine séance.

Il manque également un représentant du Corps professoral. Aucune candidature n'est proposée durant la séance. A nouveau un appel est lancé.

La Commission est actuellement composée

- des Professeurs André Kuhn (Président de la Commission), Jean-Daniel Tissot,
- de Mme Sylvie Petrovay (PAT), et de MM. Alain Morard (CI), Philippe Gilbert (CI) et de M. Raphael Mahaim (Etudiant).

Il est procédé à une votation en bloc et par acclamation des 5 membres de la Commission qui se représentent et de M. Raphael Mahaim qui restera dans la Commission d'ici à l'élection d'un autre étudiant. Les personnes susmentionnées sont élues à une majorité évidente.

4. Fonds de réserve et d'innovation et politique des montants non dépensés des crédits annuels (LUL art. 41 et 42) (Point proposé par le Professeur Nicolas Fasel)

Le Professeur Nicolas Fasel présente le point et demande une ouverture de discussion sur les 7 points contenus dans sa lettre. (cf annexe).

Le Conseil n'a pas la possibilité de se prononcer sur la gestion et la répartition des ressources. Il a par contre le droit d'exiger des informations.

La première question discutée est celle des 2% de reports autorisés désormais aux Facultés. Plusieurs membres du Conseil protestent en citant l'article 42 de la LUL qui parle de 5% de reports autorisés et non pas 2%. Il est répondu par la Direction qu'il s'agit de « 5% au plus » et que le chiffre de 2% cité dans le Règlement d'application des dispositions financières¹ a été discuté et approuvé en Conseil des Doyens.

Plusieurs membres du Conseil manifestent leur incompréhension face à ce qui est largement considéré comme une diminution drastique de la liberté de gestion des Facultés. Plusieurs membres font mention de cas d'urgences dans lesquels il serait difficile de réagir avec cette nouvelle contrainte des 2 % car cela limiterait les possibilités de garder des réserves. Il est rappelé que dans certaines Facultés il y avait parfois jusqu'à 15% de réserves dans leur budget total, par exemple pour des cas de défectuosité de matériel. De plus, la question de la flexibilité budgétaire nécessaire quant à la fluctuation de plusieurs types de salariés dans une Faculté est soulevée. Le cas des assistants par exemple est soulevé.

La Direction explique que le but de ce changement est d'assurer une réserve pour l'Université en cas de problèmes. En effet, l'éventuel excédent de reports sera investi dans le FRI (Fonds de réserve et d'Innovation). Le Vice-recteur Dominique Arlettaz précise qu'un des intérêts de ce Fonds est que la Direction doit en avoir une gestion transparente.

Plusieurs membres du Conseil demandent des précisions quant au fonctionnement de ce nouveau Fonds. Selon son texte, un règlement devait être édicté par le Conseil d'Etat pour formaliser son fonctionnement. La Direction répond avoir interpellé le Conseil d'Etat qui a affirmé que les bases de ce règlement étaient contenues dans le règlement d'application des dispositions financières et que donc la

¹ http://www.unil.ch/central/page19884_fr.html

Direction avait en ses mains le matériel nécessaire pour faire le règlement du FRI, ce que la Direction a fait. Cette directive est en ligne et consultable². L'alimentation du FRI se fait par les soldes non utilisés par les Facultés excédant les 2 % autorisés. L'affectation des fonds est laissée à la discrétion de la Direction et doit être clairement explicitée à la communauté universitaire. Les affectations possibles sont en premier lieu une réserve pour des projets particuliers, des investissements, couverture de déficit. S'il reste quelque chose, les fonds seront alloués pour couvrir des besoins ponctuels des Facultés par exemple. Il est rappelé que les montants contenus dans le FRI sont des montants conjoncturels. En outre ce sont des écritures, et non pas de l'argent mis à disposition. En effet le budget est une autorisation à dépenser et non pas de l'argent sur un compte.

Un des buts du FRI est donc de pouvoir réagir à des situations comme celle de 2005 où le Conseil d'Etat a réclamé 13 millions de francs à l'Université. A ce moment-là, l'Université a prélevé cet argent sur les reports du Centre afin d'épargner les Facultés. De plus, les reports sont toujours à la merci de l'Etat et de sa santé financière. Le FRI pourrait donc agir de deux façons : être un bouclier et un guichet pour les Facultés lors de dépenses particulières.

Il est demandé sur quel exercice sera fait ce prélèvement des 3% supplémentaire ? Mme le Vice-recteur Maia Wentland Forte répond que selon la lettre de formalisation de la séance des Doyens dans laquelle le point a été traité cela s'applique sur les reports au 1er janvier 2005. Les Facultés pourront dépenser les 2 % autorisés et, si cela ne suffit pas, la Direction couvrira jusqu'à hauteur des 3 % amputés. Les reports 2004 ont déjà été mis dans le FRI, mais ils ne sont pas encore accessibles car le FRI vient d'être fondé et n'est pas encore véritablement en fonction.

Une discussion s'ensuit sur les façons de pouvoir gérer au mieux les Facultés afin d'éviter les reports excessifs. Plusieurs personnes en viennent à regretter la perte d'autonomie des Facultés. Il est répondu que justement l'autonomie des Facultés est conservée avec ce système. En effet, il est possible pour les Facultés de prévoir des fonds de réserve à l'interne de leur budget. De plus, elles gardent leurs budgets propres et ont 2 % de marge de manœuvre car elles peuvent disposer librement de ces 2 % de battement. Elles peuvent en outre faire appel au FRI en cas de demande particulière.

Finalement, il est remarqué que ces questionnements sont visiblement dus à un manque d'information des Facultés quant à ces changements en cours. Il est rappelé deux points précis:

² http://www.unil.ch/webdav/site/central/shared/textes_leg/dir_fonds_reserve.pdf

Le passage de la rubrique 30 (salaires) à la rubrique 31 (investissement) est autorisé, mais il doit avoir préalablement été annoncé.

L'utilisation des 2% de reports par les Faculté est complètement libre.

Au vu de ces affirmations et suite à cette discussion, le Professeur Nicolas Fasel retire sa demande. Toutefois, plusieurs demandes sont formulées à la Direction par des membres du Conseil, soit :

- il est demandé une information précise et transparente pour la Commission de Gestion et des finances sur l'utilisation du FRI.
- il est demandé à la Direction de présenter aux membres du Conseil les modalités d'utilisation du FRI.

5. Divers et interpellations

Le Président informe les membres du Conseil de l'avancée de l'enquête sur la restauration à l'Unil. Il va y avoir prochainement un article dans l'Uniscope, mais il ne sera basé que sur les résultats quantitatifs de l'enquête, les résultats qualitatifs étant encore en traitement. Plusieurs membres du Conseil participent aux séances de la Commission de Restauration (CRUL). Les membres du Conseil seront tenus au courant de l'avancée des discussions.

M. Antoine Péclard demande par qui seront occupés les locaux annexes de l'Internef actuellement en construction ?

M. Jean-Paul Dépraz répond qu'il s'agira d'unités de HEC. Il ne peut donner plus de détails car les discussions sont encore en cours quant à la répartition des unités dans le bâtiment Internef lui-même.

Le Président clôt la séance à 18h50.

Le Président

La Secrétaire

Samuel Bendahan

Sophie Hainard

Lausanne, le 12 mai 2006.